

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article370>

Colloque IRELP : "Pour la défense de la Révolution française"

- émissions de France-Culture - 2009 -



Publication date: mardi 19 mai 2009

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Bonjour,

Au micro, Evelyne Salamero, libre penseuse et notre invité du jour Jean Marc Schiappa, Président de l'IRELP (Institut de Recherche et d'Etude de La Libre Pensée), qui organise le 27 et 28 juin prochain au lycée Henri IV un colloque sur la Révolution Française.

Jean-Marc, pourquoi célébrer le 220ème anniversaire de la Révolution Française alors qu'il y a déjà eu un bicentenaire ? Est-ce que la Révolution Française intéresse encore quelqu'un aujourd'hui ?

JMS : Ce qui est très intéressant de voir dans l'actualité politique, médiatique, c'est le nombre de déclarations, d'interventions de personnages importants, qui d'une manière ou d'une autre font référence à cet événement fondateur. Il y a quelques semaines de cela l'ancien 1er ministre Monsieur de Villepin expliquait qu'il y avait un risque révolutionnaire dans ce pays ; auparavant, J.F. Coppé, personnage politique important également, expliquait qu'il fallait se garder de la tentation en France de refaire en permanence 1793 ; cet automne, un autre homme politique, Vincent Peillon avait écrit un ouvrage intitulé « La révolution française n'est pas terminée » ; Mardi, dans le quotidien « Aujourd'hui », Mme Taubira, expliquait « Nous sommes en 1788 ».

Alors cette multiplication de références, de réminiscences, de souvenirs, de rappels, est ce que cela fait partie d'un fantasme collectif ou d'une volonté de chercher à essayer de comprendre les choses ? Il est difficile de répondre à la place des intervenants, c'est bien évident, mais cette présence de la Révolution française 220 ans après l'ouverture des Etats Généraux et surtout de la proclamation de l'Assemblée Nationale puis de l'Assemblée constituante, nous semblent des éléments extrêmement importants et qui, de notre point de vue, méritent de s'y arrêter. Est-ce qu'il faut simplement y voir une peur collective, un fantasme ou quelque chose qui, je l'ai déjà dit, mérite d'être étudié, mérite d'être perçu de la manière la plus objective possible, la plus réfléchie possible, en tous les cas c'est un des objectifs du colloque que nous organisons les 27 et 28 juin prochain au lycée Henri IV.

ES : Quel est le message essentiel, fondamental, de la Révolution française ?

JMS : Il serait outrecuidant de pouvoir répondre à cette question en quelques phrases. D'un certain point de vue, on peut le résumer à la critique d'une phrase qui est la quintessence de l'Eglise catholique. L'Eglise catholique se définit souvent par cette formule « Non possumus ». Eh bien nous, et d'une manière générale ceux qui s'intéressent à la Révolution Française, nous considérons l'exact inverse : nous pouvons, « possumus ». C'est-à-dire que rien est impossible, rien n'est sacré, rien n'est interdit à partir du moment où il y a une volonté populaire qui s'exerce. Une des expressions classiques de la Révolution française c'est : « Le peuple souverain ». C'est justement cela, entre autres, que nous voulons indiquer : il n'y a pas de chose supérieure à la souveraineté de la Nation, à la souveraineté populaire quand elle s'exerce de manière structurée, organisée, accomplie. C'est cela le message essentiel : rien ne peut être interdit à la volonté humaine.

ES : Pourquoi la Libre Pensée s'intéresse t'elle tant à la Révolution française ?

JMS : Je prendrai un seul exemple, qui pourrait là aussi être décliné de manière extrêmement détaillée. Prenons l'exemple de la justice. Avant 1789, il y avait une forme de justice qui n'avait de justice que le nom. Les procès étaient uniquement à charge ; il y avait un certain nombre de crimes qui ont été qualifiés de crimes imaginaires, qui étaient les crimes de blasphème, les crimes de lèse-majesté, les crimes de sorcellerie. Imaginez par exemple qu'au XVIIIe siècle en France, en moyenne, par semaine, une femme était brûlée vive sous l'accusation de sorcellerie ! Prenons un autre exemple : la séparation des pouvoirs. Cette théorie énoncée par Montesquieu dans « L'esprit des lois », sur la différenciation qu'il doit y avoir entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, est quelque chose qui n'existait pas avant la Révolution, que la Révolution a instituée et qui, pour beaucoup d'aspects,

est encore d'une grande actualité. Est-ce qu'il peut y avoir confusion entre le pouvoir législatif « Je fais la loi » et le pouvoir exécutif « Je fais appliquer la loi » ?

Prenons encore un autre exemple : la Révolution française aboutissant en 1792 à la proclamation de la République, n'a jamais institué quelque chose qui était « Président de la République ». D'un certain point de vue, l'expression « Président de la République » est une contradiction entre les termes. Si la République est la chose de tout le monde « la respublica » pour reprendre l'étymologie latine, la chose qui appartient à tous, il ne peut pas y avoir, au sein de la respublica, de la chose publique, de la chose qui appartient à tout le monde, quelqu'un qui aurait des prérogatives, des pouvoirs, d'un certain point de vue, des privilèges, supérieurs aux autres membres de la communauté républicaine.

ES : Est-ce que tu peux nous détailler un petit peu le contenu de ce colloque : programme, intervenants ?

JMS : Nous avons cherché à répondre à une constatation qui est : il est assez extraordinaire de voir dans les programmes de collège, de lycée, voire même dans l'ensemble des conceptions générales développées dans l'ensemble des médias, cette immense méconnaissance de la Révolution française.

Nous avons donc voulu, à travers ces deux jours de débat, en faisant appel aux plus grands spécialistes, historiens de la Révolution française, essayer d'expliquer ce qu'est la Révolution française ? Les actes qui seront publiés à l'issue de ce colloque, contribueront également à cette explication.

Il y a une actualité de la Révolution française, et si on regarde bien toute cette actualité tourne autour d'une chose essentielle : la défense de la Révolution française.

Je prendrais trois exemples d'ouvrages relativement récents :

- ▶ J'en ai parlé il y a un instant, le dirigeant politique Vincent Peillon dans son ouvrage - extrêmement intéressant au demeurant - intitulé « La Révolution Française n'est pas terminée », écrit que l'Eglise n'a jamais condamné officiellement les principes de 1789. Or l'Histoire, la réalité des textes montrent que Vincent Peillon se trompe lourdement : le 23 avril 1791, le Pape Pie VI condamne explicitement la Déclaration des Droits de l'Homme en disant que les 17 articles sur les droits de l'Homme de la Déclaration faite à l'Assemblée nationale de France, sont « contraires à la religion et à la société ». Pour le moins Vincent Peillon se trompe.
- ▶ Le philosophe Michel Onfray vient de sortir un opuscule qui est l'apologie de Charlotte Corday. Qui est Charlotte Corday ? C'est une jeune exaltée de province qui est rentrée dans l'histoire comme ayant assassiné le révolutionnaire élu Jean Paul Marat. Quand Michel Onfray fait l'apologie de Charlotte Corday, il fait l'apologie de l'assassinat politique des élus du peuple. Il est assez étonnant qu'en France en 2009 on puisse expliquer l'assassinat politique des révolutionnaires est quelque chose de normal.
- ▶ Monsieur Stéphane Courtois a indiqué, dans un ouvrage réédité récemment, qu'il y avait une espèce de généalogie, de continuité entre Robespierre, Lénine, Staline, Beria, Pol Pot. Ça veut dire qu'à partir de maintenant, si l'on en croit cette curieuse démonologie, si l'on cherche à comprendre la Révolution française, de près ou de loin, vous êtes complice des crimes des Khmers Rouges.

Tout ceci est bien loin d'une recherche historique sérieuse et voilà pourquoi nous avons demandé à un certain nombre d'historiens parmi lesquels : Michel Biard, professeur d'Université, actuel Directeur des « Annales historiques de la Révolution française » mais également Michel Vovelle, Claude Mazauric, Françoise Brunel, Florence Gauthier ; tous et toutes grands historiens de la Révolution française, d'indiquer sur un certain nombre de choses ce qu'il était nécessaire de comprendre comme, par exemple, la question de la première abolition de l'esclavage. Avec ce qui s'est passé en Guadeloupe, on a complètement oublié que la première abolition de l'esclavage au monde est celle de la Révolution française en 1794. Cela mérite d'être repris, étudié.

Un autre sujet sera abordé par Pascal Clesse, responsable de la Commission philosophie de la Libre Pensée, qui est « L'individualisme révolutionnaire ». Est-ce qu'un individu s'appartient à lui-même ou est ce qu'il appartient à une communauté ? Il y a quelque chose qui est très intéressant : régulièrement, on entend dire « J'ai des racines ». Non. Un être humain n'a pas de racines. Un végétal a des racines. Un être humain a des origines. Si on dit « il a des

racines », il ne peut pas évoluer, il est prisonnier du sol dans lequel il a grandi. Nous pensons, à la Libre Pensée, que les individus ont un libre arbitre absolu et qu'ils peuvent évoluer, se déplacer, se mouvoir et que donc ils n'ont pas des racines mais des origines et par la même une évolution possible.

Voilà pourquoi aussi, nous avons décidé dans ce colloque, qu'un certain nombre d'animateurs de la Libre Pensée pourront intervenir à commencer par Marc Blondel, le président de la Fédération Nationale la Libre Pensée, qui expliquera pourquoi la Libre Pensée a pris l'initiative de ce colloque en défense de la Révolution française ; c'est pourquoi Dominique Goussot, responsable de la Commission Droit et Laïcité de la Libre Pensée reviendra sur les questions des rapports entre la Révolution Française, le Droit et la Justice.

Prenons cette question à nouveau de la justice. Il y a eu l'an dernier un débat sur « Les enfants sont-ils porteurs des gènes de la délinquance ou de la criminalité ? ». Nous ne pensons pas cela. Quand nous disons, nous Libre Pensée « nous ne pensons pas cela » nous nous référons à l'apport philosophique considérable d'écrivains comme Beccaria qui considérait que la Justice n'a pas seulement comme but de réprimer mais aussi de protéger, d'éduquer.

On reviendra sur d'autres éléments comme cette Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 dont tout le monde connaît cette phrase essentielle : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Mais de cette phrase fondamentale « l'égalité des droits », il peut y avoir plusieurs réponses possibles : une réponse libérale qui est chacun fait ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut ; une réponse plus collective : si nous avons tous les mêmes droits, nous avons tous les mêmes droits à avoir un travail, à être nourri, à avoir un logement, à avoir un certain nombre d'acquis de la Révolution Française et plus particulièrement les Services Publics. Concernant les Services Publics, il y a quelque chose de très intéressant et qui revient, d'un certain point de vue, à l'actualité de la Révolution française : une commission, présidée par Monsieur Balladur, qui explique qu'il faudrait remettre en cause l'organisation de la République par les Départements. Quelle est la question des départements ? C'est comment chaque citoyen peut être et doit être le plus près possible de son administration. L'administration n'est pas dans la conception des révolutionnaires et des républicains une espèce de monstre froid et inaccessible - je prends pour exemple le souhait des révolutionnaires de 1789, le chef lieu du département devait être joignable en une journée de voyage par tous les citoyens du département quelque soit leur éloignement géographique.

C'est pour cela que ce colloque se terminera par une intervention de David Gozlan, Secrétaire Général Adjoint de la Libre Pensée, sur les problèmes de la démocratie politique en 2009 parce que la démocratie politique est issue de la Révolution française, c'est le point de départ mais pas le point d'arrivée, c'est quelque chose que nous devons, de notre point de vue, toujours discuter, toujours réapprendre, toujours se réapproprier !

ES : Merci Jean-Marc. Nous vous rappelons donc ce **colloque de l'IRELP les 27 et 28 juin prochain, au lycée Henri IV**, sur le 220ème anniversaire de la Révolution Française.

```
<audio class="mejs mejs-282 mejs-neoplayer" data-id="daf41c5da4621a3bf6bf2937478cd5df"
src="IMG/mp3/Mai_2009_1_.mp3" type="" data-mejsoptions="{ 'alwaysShowControls':
true, 'loop': false, 'audioWidth': '100%' }" data-mejsplugins='null'
data-mejscsss=["plugins\auto\player\2.7.0\lib\mejs\mediaelementplayer.min.css"] controls="controls" >
/* Dewplayer */ .mejs-container.mejs-neoplayer { background: none; height:20px !important; } .mejs-neoplayer
.mejs-controls { background: none; border-radius:5px; height:20px; background-color: #e5e5e5;
background-image: -moz-linear-gradient(top, #fcfcfc, #cecece); /* FF 3.6+*/ background-image:
-webkit-gradient(linear, 0 0, 0 100%, from(#fcfcfc), to(#cecece)); /* Safari 4+, Chrome 2+*/ background-image:
-webkit-linear-gradient(top, #fcfcfc, #cecece); /* Safari 5.1+, Chrome 10+*/ background-image: -o-linear-gradient(top,
#fcfcfc, #cecece); /* Opera 11.10*/ background-image: linear-gradient(to bottom, #fcfcfc, #cecece); /* Standard, IE10
*/ } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-playpause-button { margin-right: 5px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls
.mejs-playpause-button button { position:relative; background:
url("http://www.fnlp.fr/plugins/auto/player/v2.7.0/css/img/controls-neoplayer.png") no-repeat left 0; width: 16px;
```

```
.margin-right: 5px; margin-top: 3px; margin-left: 6px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-playpause-button:after { content:""; display: block; position: absolute; top:-1px; right: -6px; height: 100%; width: 0; border-left: 1px solid #afafaf; border-right: 1px solid #e2e2e2; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-play-button:hover { background-position: left -16px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-pause button { background-position: left -32px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-pause button:hover { background-position: left -48px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail { margin-right: 10px; margin-left: 10px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail>span { height: 5px; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail .mejs-time-total { border-top:1px solid #c7c7c7; background: none; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail .mejs-time-buffering { height: 0; background: none; border-top:1px solid #d7d7d7; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail .mejs-time-loaded { height: 0; background: none; border-top:1px solid #ddd; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail .mejs-time-current { height: 0; background: none; position: relative; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-time-rail .mejs-time-current:after { content:""; display: block; width: 20px; height: 10px; border-radius: 3px; position: absolute; top:-5px; right: 0; margin-right: -10px; top:-6px; background-color: #a4a4a4; background-image: -moz-linear-gradient(top, #ddd, #888); /* FF 3.6+ */ background-image: -webkit-gradient(linear, 0 0, 0 100%, from(#ddd), to(#888)); /* Safari 4+, Chrome 2+ */ background-image: -webkit-linear-gradient(top, #ddd, #888); /* Safari 5.1+, Chrome 10+ */ background-image: -o-linear-gradient(top, #ddd, #888); /* Opera 11.10 */ background-image: linear-gradient(to bottom, #ddd, #888); /* Standard, IE10 */ } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-currenttime-container { display: none; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-duration-container { display: none; } .mejs-neoplayer .mejs-controls .mejs-volume-button { width:1px; visibility:hidden; } .mejs-neoplayer .mejs-controls div.mejs-horizontal-volume-slider { width:1px; visibility:hidden; }
```

dimanche 10 mai 2009